

Appel à Projets 2006

Programme « Chaires d'excellence » : aide à l'accueil de chercheurs et d'enseignants chercheurs de haut niveau venant de l'étranger

1. Présentation du programme

L'accueil de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de haut niveau venant de l'étranger dans les laboratoires de notre pays témoigne de son attractivité au plan international. Dans cette perspective, les conditions d'environnement et les moyens mis rapidement à leur disposition pour conduire leur projet sont un facteur décisif de choix pour les meilleurs candidats.

Inauguré en 2004 dans le cadre des mesures d'attractivité du territoire, le programme « Chaires d'excellence » a précisément pour objectif d'attirer en France les meilleurs chercheurs et enseignants-chercheurs, étrangers ou français expatriés, en leur offrant, avec le concours des établissements et organismes d'accueil, des moyens substantiels pour constituer une équipe et démarrer un projet ambitieux avec des objectifs sur 3 ou 4 ans dont un impact visible est attendu. Ce programme très sélectif fonctionne par appel à projets, ouvert à toutes les disciplines de recherche.

Les candidats sont accueillis, temporairement ou définitivement, par les organismes ou établissements de recherche et d'enseignement supérieur. **L'établissement ou organisme d'accueil veillera à ce que la rémunération des candidats présentés soit assurée, indépendamment des moyens attribués par le programme « Chaires d'Excellence », sur un emploi approprié, temporaire ou permanent.** Les moyens attribués par le programme « Chaires d'Excellence » s'ajoutent à ceux éventuellement mis à la disposition des candidats pour la réalisation de leur projet par l'établissement d'accueil en France.

Pour notre pays, au-delà des retombées en termes d'image résultant de l'accueil temporaire ou définitif des meilleurs scientifiques au plan international dans leur domaine, il s'agit de renforcer notre potentiel de recherches novatrices et de structurer dans la durée de nouvelles thématiques en bénéficiant de l'apport de compétences particulièrement productives.

La responsabilité et le financement du programme sont assurés par le groupement d'intérêt public Agence Nationale de la Recherche (GIP ANR). La mise en oeuvre opérationnelle du programme est confiée par le GIP ANR à la Conférence des Présidents d'Université (CPU) dans le cadre des principes adoptés par le conseil d'administration de l'agence et explicités sur le site internet www.agence-nationale-recherche.fr

2. Eligibilité - Sélection des candidats

Pour attirer les meilleurs candidats, il convient d'accompagner leur arrivée en France par des mesures susceptibles de les aider à constituer leur équipe et à engager leur projet scientifique. Le programme « Chaires d'excellence » leur permet de bénéficier de moyens supplémentaires accordés par le GIP ANR.

Deux populations de chercheurs ou d'enseignants chercheurs arrivant de l'étranger au cours de l'année 2006 sont visées, quelles que soient leur nationalité et leur discipline :

- des scientifiques confirmés dont les travaux témoignent d'un niveau d'excellence déjà reconnu au plan international et qui sont accueillis dans un établissement sur la base d'un projet scientifique de qualité. Ces candidats sont susceptibles de bénéficier d'une chaire d'excellence de niveau « junior »
- des scientifiques « senior » à un stade plus avancé de leur carrière, se situant de manière incontestable au meilleur niveau au plan international dans leur communauté scientifique d'appartenance, accueillis dans un établissement pour y développer un projet d'envergure autour d'une thématique porteuse pour l'avenir en constituant une équipe destinée à pérenniser l'activité scientifique associée à ce projet. Ces candidats sont susceptibles de bénéficier d'une chaire d'excellence de niveau « senior ».

La sélection des candidats sera effectuée sur la base d'un dossier qui doit **impérativement** être présenté par l'établissement d'accueil, en réponse à l'appel d'offres lancé par le GIP ANR.

Les candidats peuvent être indifféremment français ou étrangers mais doivent être en position de s'installer temporairement ou définitivement en France au cours de l'année 2006 après une période d'activité scientifique à l'étranger.

Dans tous les cas, l'établissement d'accueil doit indiquer sur quel type d'emploi le candidat peut être accueilli¹. En cas de poste d'accueil temporaire, celui-ci doit au moins couvrir la durée du projet.

3. Les moyens attribués

- 10 chaires d'excellence de niveau « junior » sont ouvertes à l'appel d'offres pour l'année 2006. Dans ce cadre, les lauréats se verront attribuer par chaire, un financement à hauteur de 400 000 €, dont 200 000 € dès la première année. Ce financement pourra être utilisé sur la durée du projet pour des dépenses d'équipement, de fonctionnement et de personnels recrutés sur contrat à durée déterminée (CDD).
- 5 chaires d'excellence de niveau « senior » sont ouvertes à l'appel d'offres pour l'année 2006. Dans ce cadre, les lauréats se verront attribuer par chaire, un financement à hauteur de 800 000 €, dont 400 000 € dès la première année. Ce financement pourra être utilisé sur la durée du projet pour des dépenses d'équipement, de fonctionnement et de personnels recrutés sur contrat à durée déterminée (CDD).

¹ Les bénéficiaires du programme « Chaires d'excellence » ont vocation à être majoritairement recrutés, temporairement ou définitivement, sur des emplois de directeur de recherche ou de professeur.

4. Modalités de candidature - Procédures d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont **impérativement** présentés par l'établissement ou organisme d'accueil suivant les modalités indiquées plus bas. Ils devront comporter notamment une notice de présentation du candidat et de ses travaux avec la liste de ses publications, une description du projet de recherche en détaillant son contenu, les moyens associés et l'organisation pour le porter. Le projet devra s'appuyer sur un état de l'art de la question à traiter au niveau international autour et préciser les résultats scientifiques espérés, l'importance de l'opération pour l'établissement d'accueil et pour les autres établissements éventuellement associés au projet ainsi que les différents co-financements possibles.

Les dossiers soumis devront se conformer **au modèle publié** sur le site du GIP ANR dont certaines sections devront obligatoirement être rédigées en langue française. Sauf dans le cas de projets pour lesquels l'usage du français s'impose, la description scientifique plus détaillée du projet devra être rédigée de préférence en langue anglaise, pour faciliter une évaluation du projet par des experts étrangers.

La sélection des dossiers sera effectuée au regard de la reconnaissance internationale de la qualité du candidat par la communauté scientifique de sa discipline, de l'excellence scientifique du projet proposé et de son intérêt pour la stratégie de recherche de l'établissement d'accueil en France. La pertinence de la demande financière sera également examinée. Sur cette base, les dossiers seront évalués et classés par un Comité d'évaluation (CE) composé de scientifiques de haut niveau s'appuyant sur l'avis d'experts extérieurs indépendants.

La liste des candidats retenus sera arrêtée par le GIP ANR sur proposition du Comité de pilotage avant le 10 juillet 2006, en anticipation de l'accueil effectif des candidat(e)s au sein des établissements. Celui-ci intervient en effet le plus souvent au dernier trimestre de l'année.

Les établissements d'accueil pourront dès lors utiliser ce résultat pour obtenir confirmation de la disponibilité de l'emploi destiné à la lauréate ou au lauréat . En cas de sélection d'un(e) candidat(e) au titre du programme « Chaires d'excellence », l'établissement ou organisme d'accueil devra confirmer au GIP ANR la réalisation effective du projet de mobilité initialement prévue, afin de permettre la mise en place des moyens attribués.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par voie postale en **cinq** exemplaires, soit un exemplaire revêtu des signatures et cachets originaux et quatre copies, pour le **31 mars 2006 au plus tard** à l'adresse suivante :

Programme « Chaires d'excellence » 2006 - ANR
A l'attention de Madame Monique COHEN - SDRV
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
55 avenue de Paris
78035 Versailles Cedex

et par voie électronique **avant le 28 mars 2006 à 12h00** dans les conditions précisées ultérieurement sur le site : <http://www.agence-nationale-recherche.fr>